



N°2026-04

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2026

Nombre de Membres

Effectif légal (dont 2 syndics suppléants et 2 conseillers municipaux ne participant pas au vote)	16
En exercice	16
Présents	14
Pouvoirs	2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire au siège, les membres du Conseil syndical de l'ASA du Parc de Maisons-Laffitte sous la présidence de Monsieur LEJEALLE François, président

Date de convocation du conseil : **Le 22 janvier 2026**

PRÉSENTS :

Membres du Conseil

François LEJEALLE (président)
Pierre LIEBAERT (vice-président)

Patricia BUTEL (syndic)
Frédéric CERTAIN (syndic)
Jean-Jacques CHIOZZI (syndic-vice-président d'honneur)
Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)
Frédéric DELMAS (syndic)
Jean-Luc GAYET (syndic)
Natacha MONNET (syndic)
Jean-Luc POTTIER (syndic)
Philippe TROUKENS (syndic)
Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant)

Elus municipaux

Serge GODAERT (maire-adjoint)
Claude KOPELIANSKIS (maire-adjoint)

REPRÉSENTÉS :

Sabine MARNIQUET (syndic) représentée par François LEJEALLE
Nathalie PASSEDOUET (syndic) représentée par François LEJEALLE

CHAPITRE OPERATION- RESTAURATION DES CAVES DU NORD

Débuté en 2022, le projet de restauration des Caves du nord, site classé monument historique, vise à réparer les désordres structurels apparus sur le monument et à mettre en valeur le site.

Chaque année, les travaux font l'objet d'un vote spécifique pour le chapitre opération 202201 « Restauration des Caves du Nord ».

En 2026, les travaux de restauration des Caves du nord se poursuivront avec la tranche 3 qui portera sur la restauration des remparts. Le coût de ces travaux le coût est estimé à 547 550 €, honoraires du maître d'œuvre compris. Initialement prévus en 2025, les travaux ont été reportés cette année.

Les travaux devraient bénéficier des financements suivants :

- 340 810 €, par la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France,
- 84 000 €, par la Fondation du patrimoine dans le cadre du Loto du Patrimoine (lauréat 2023).

Il est proposé au Conseil d'abonder le chapitre opération 202201 « Restauration des Caves du Nord » réparti en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Dépenses

	Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (tranche 3)	547 550
231 Immobilisations corporelles en cours	Travaux (restauration des murs de remparts) Honoraires maître d'œuvre	547 550 522 350 25 200

Recettes

	Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (tranche 3)	424 810
1321 Subvention d'investissement-Etat et établissements nationaux	Subvention DRAC	340 810 340 810
1348 Fonds affectés à l'équipement	Fondation du Patrimoine Mission Bern	84 000 84 000

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu le projet de restauration des Caves du Nord,

Vu la présentation du budget primitif 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- De voter des crédits supplémentaires pour le chapitre opération 202201 « Restauration des Caves du Nord »
- D'inscrire au budget la somme de 547 550 €, correspondant aux dépenses prévisionnelles de cette opération et les recettes nécessaires à l'équilibre de cette opération d'équipement composées des subventions et de fonds propres.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Maisons-Laffitte, le 5 février 2026

Second signataire

Le président

Pierre LIEBAERT

François LEJEALLE

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **5 février 2026**

Transmis à la Préfecture de Versailles le : **5 février 2026**